

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2011-8-6-1

Service consulté

**CONSTRUCTION NEUVE, RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS
EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS
D'ÉLEVAGE PROGRAMME C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

Résumé : Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), il vous est proposé de vous prononcer sur huit dossiers éligibles qui représentent un total de 118.175,88 € de subvention.

Le Ministère de l'Agriculture a décidé le lancement, en 2005, d'un plan national d'aide aux bâtiments d'élevage (filières bovines, ovines et caprines), cofinancé par l'Union Européenne, ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage, les conditions de travail des éleveurs et de permettre le respect des normes environnementales, sanitaires d'hygiène et de bien être des animaux.

Les modalités d'intervention ont été reconduites lors du vote du BP 2007, au moment de l'intégration du PMBE dans le plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Ces modalités d'intervention ont été modifiées en 2008 par l'Etat. Les plafonds d'investissements éligibles ont été revus à la baisse (cf : annexe II de l'arrêté interministériel du 11 octobre 2007).

L'enveloppe de notre collectivité s'élève à 288.466 € pour l'année 2011 avec une contrepartie équivalente du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Depuis le début de l'année 2011, notre collectivité a déjà financé six dossiers pour un montant de 47.484,63 €.

Les huit dossiers présentés ont fait l'objet d'un examen par le comité PMBE réuni le 23 juin 2011 (comité regroupant l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche).

Ce comité propose de leur accorder une aide de base sur le bâtiment ainsi qu'une aide supplémentaire dite de « surplafond », dans la mesure où l'agriculteur fait un effort conséquent en matière d'intégration paysagère (bardage bois, plantations d'arbres, de haies, d'arbustes, remblai enherbé, etc...).

Au regard de ces éléments, je vous propose de bien vouloir retenir dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage, les huit projets.

Ces demandes représentent une subvention totale de 118.175,88 € (aide surplafond d'intégration paysagère incluse) à verser à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), qui sera prélevée sur le Programme C244 au Chapitre 204 Nature 20418 Fonction 74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 SEPTEMBRE 2011**Développement rural (Inv)**
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Subvention bâtiment	Subvention intégration paysagère	Montant de la subvention
DRU04017	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) GAEC KOHLER FRERES à DURLINSORF Construction d'un bâtiment d'élevage bovin Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 400,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 800,18 € UNION EUROPEENNE : 26 394,99 €	12 532,00	5 062,83	17 594,83
DRU04012	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL MONGOUTTE (M. Claude ABEL) STE MARIE AUX MINES Construction d'un bâtiment d'élevage bovin et stockage de fourrage Cofinancement : ETAT (financeur) : 0,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 054,45 € UNION EUROPEENNE : 24 158,49 €	13 332,00	2 772,06	16 104,06
DRU04016	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL SCHOEFFEL Bernard à HAGENTHAL LE BAS Construction d'un bât d'élevage bovin + installation d'une salle traite Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 100,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 552,13 € UNION EUROPEENNE : 16 660,79 €	8 634,50	2 474,18	11 108,68
DRU04011	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) GAEC NEFF à BURNHAUPT LE BAS Construction d'un bâtiment de stockage fourrage Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 250,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 182,08 € UNION EUROPEENNE : 21 546,22 €	10 500,00	3 864,15	14 364,15

DRU04019	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL DE LA PETITE PRAIRIE (M. SCHMITT) RANSPACH LE HAUT Construction d'un bât pour couvrir l'aire d'alimentation des VL Cofinancement : ETAT (financier) : 610,10 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 792,23 € UNION EUROPEENNE : 11 376,13 €	4 418,06	3 165,86	7 583,92
DRU04018	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) GAEC DU THALBACH à BERENTZWILLER Extension d'un bâtiment d'élevage de génisses pour des vaches laitières Cofinancement : ETAT (financier) : 2 100,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 596,95 € UNION EUROPEENNE : 22 796,79 €	8 634,50	6 565,36	15 199,86
DRU04014	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) MAIRE Odile (et M. SCHAFFHAUSER) à LE BONHOMME Construction d'un bâtiment d'Elevage bovin Cofinancement : ETAT (financier) : 0,00 € AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE : 9 419,60 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 10 214,49 € UNION EUROPEENNE : 30 649,02 €	15 584,75	4 849,79	20 434,54
DRU04015	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) SCEA ELEVAGE DE L'EST à REGUISHEIM Construction d'un bâtiment d'élevage ovin et de stockage fourrage Cofinancement : ETAT (financier) : 0,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 889,96 € UNION EUROPEENNE : 23 675,80 €	9 334,50	6 451,34	15 785,84

Total	118 175,88
--------------	-------------------

ANNEXE II – INTENSITE DE L'AIDE (ARTICLE 10)

On entend par Etat, l'aide accordée par le ministère chargé de l'agriculture.

A) EN CE QUI CONCERNE LA MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

A1) LES TAUX ET PLAFONDS MAXIMUM POUR LES EXPLOITATIONS ET LES CUMA

- Lorsque le bénéficiaire est une exploitation :

Les taux sont ainsi fixés :

Montant de l'investissement	Type d'investissement	Montant subventionnable maximum	Taux de subvention (part Etat)	Taux de subvention (part Etat + part UE)
hors zone de montagne				
minimum 15 000€	construction neuve	70 000 €	7,50 %	15 %
	rénovation	50 000 €		
zone de montagne				
minimum 15 000€	construction neuve	80 000 €	15 % montagne 17,50% haute montagne	30% montagne 35% haute montagne
	rénovation	60 000 €		

Pour un exploitant jeune agriculteur qui a perçu les aides à l'installation en application des articles R*343-3 à R* 343-18 du Code rural dans la mesure où l'engagement juridique intervient dans la période de cinq ans suivant la date d'installation retenue dans le cadre du certificat de conformité à l'installation sont appliquées des majorations de :

- 10 points du taux de subvention (Etat + Union européenne) ;
- 10 000 € des montants subventionnables.

Montant de l'investissement	Type d'investissement	Montant subventionnable maximum	Taux de subvention (part Etat)	Taux de subvention (part Etat + part UE)
hors zone de montagne				
minimum 15 000€	construction neuve	80 000 €	12,50 %	25 %
	rénovation	60 000 €		
zone de montagne				
minimum 15 000€	construction neuve	90 000 €	20 % montagne 22,50% haute montagne	40 % montagne 45 % haute montagne
	rénovation	70 000 €		

Pour les formes sociétaires, ces majorations se calculent au prorata du nombre d'associés-exploitants bénéficiant du statut de jeune agriculteur sur le nombre total des associés-exploitants.

Lorsque l'exploitation a bénéficié d'une aide au titre des travaux réalisés dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 1), le taux de base de l'aide Etat passe de 7,50% à 5%.

Montant de l'investissement	Type d'investissement	Montant subventionnable maximum	Taux de subvention (part Etat)	Taux de subvention (part Etat + part UE)
hors zone de montagne				
minimum 15 000€	construction neuve	70 000 €	5 %	10%
	rénovation	50 000 €		
zone de montagne				
minimum 15 000€	construction neuve	80 000 €	12,50 % montagne 15 % haute montagne	25% montagne 30% haute montagne
	rénovation	60 000 €		

Une majoration de 2 points des taux de subvention fixés ci-dessus peut être appliquée en cas de constructions neuves des élevages bovin, ovin et caprin lorsque dans les conditions fixées par le ministère chargé de l'agriculture, la charpente, les menuiseries et 30% du bardage extérieur sont réalisés en bois.

- Lorsque le bénéficiaire de l'aide est une CUMA :

Montant minimum de l'investissement	Montant subventionnable maximum	Taux de subvention (part Etat)	Taux de subvention (part Etat + part UE)
minimum 15 000€	80 000 €	7,50 %	15 %

Les majorations fixées au point précédent, en ce qui concerne les jeunes agriculteurs, ne sont pas applicables à une CUMA.

A2) LES PLAFONDS UNITAIRES DE DEPENSES

Les investissements immatériels prévus à l'article 4 sont pris en compte dans la limite de 10% du montant des investissements matériels éligibles auxquels ils se rapportent et des montants subventionnables maximum fixés pour le dispositif.

Des plafonds unitaires sont fixés ci-dessous par type d'investissement et pour l'octroi de l'aide du ministère chargé de l'agriculture. D'autres plafonds peuvent être fixés par arrêté du préfet de région en application de l'article 6 du présent arrêté.

Pour les exploitations agricoles (hors CUMA): les dépenses éligibles relatives à la salle de traite et à ses équipements sont plafonnées à hauteur de 30 000 € maximum quelle que soit le demandeur et la zone concernée.

Comité Technique Régional PMBE
23/06/2011
Dossiers du Haut-Rhin
2ème Tranche 2011 - DECISIONS

N°	Noms et demandeur	D	Ville	Zone d'Intervention Non Simple Montagne	Type de production VA, VL	Prévoir d'installation photovoltaïque	Montant investis	Prévoir d'installation hors surplafond	Prévoir PMBE	Montant d'égalité hors surplafond	Taux de subvention @ hors surplafond	Montant global subvention hors surplafond	Financement Etat top up	Contingente FEADER Etat	Montant déductible CO	Taux CO (-1.4E)	Montant (CO + SE)	CG68 cofinancé	FEADER CG68	CR cofinancé	CR FEADER	Financement AERM top up	Surplafond d'égalité intégration paysanne	Taux CO-hor -S	Participation Coeur - S	CG68 cofinancé - S	FEADER Coeur - S	Participation CR cofinancé - S	FEADER CRA - S	TOTAL des aides Etat	TOTAL des aides CG68	TOTAL des aides CR	TOTAL des aides AERM	TOTAL des aides FEADER	Total aides dossier	Observations	Decision du Comité
1	GAEC DU THALBACH	68130	BERENTZWILLER	N	VL	49 234,00	447 887,25	357 253,25	70 000,00	70 000,00	40,00%	28 000,00	2 100,00	0,00	70 000,00	24,67%	17 269,00	8 634,50	8 634,50	4 315,50	4 315,50	0,00	49 234,00	26,67%	13 130,71	6 565,36	6 565,36	3 281,45	3 281,44	2 100,00	15 199,86	7 596,95	0,00	22 796,79	47 693,60	extension pour logement vaches laitières	Favorable
2	GAEC KOHLER FRERES	68480	DURLINSDORF	M	VL	30 380,00	285 314,06	232 230,40	80 000,00	80 000,00	50,00%	40 000,00	2 400,00	0,00	80 000,00	31,33%	25 064,00	12 532,00	12 532,00	6 266,00	6 266,00	0,00	30 380,00	33,33%	10 125,65	5 062,83	5 062,82	2 532,17	2 532,17	2 400,00	17 594,83	8 800,18	0,00	26 394,99	55 190,00	construction bâtiment gemmees avec partie stockage fourrages	Favorable
	EARL SCHMITT DE LA PETITE PRAIRE	68220	RANSPACH LE HAUT	N	VL	23 740,97	58 405,96	34 664,99	50 000,00	34 664,99	40,00%	13 866,00	610,10	0,00	34 664,99	25,49%	8 836,11	4 418,06	4 418,06	2 209,50	2 209,50	0,00	23 740,97	26,67%	6 331,72	3 165,86	3 165,86	1 582,33	1 582,33	610,10	7 583,92	3 792,23	0,00	11 376,13	23 362,38	Révision : couverture aire d'exercice et auge et parties aménagements et équipements, projet en zone de captage Grenelle prioritaire	Favorable
	MAIRE ODILE (en cours création société avec M. Pierre Louis Schuffhauser, installation HCF)	68650	LE BONHOMME	M	VL	26 451,00	493 382,83	291 665,36	85 000,00	85 000,00	55,00%	46 750,00	0,00	0,00	85 000,00	36,67%	31 169,50	15 584,75	15 584,75	7 790,25	7 790,25	9 419,60	26 451,00	36,67%	9 699,58	4 849,79	4 849,79	2 424,24	2 424,23	0,00	20 434,54	10 214,49	9 419,60	30 649,02	70 717,65	Construction stable, salle de traite et fosse sous caillottes S/R PCE agréé et octroi aides à l'installation	Favorable S/R agrément dossier installation du jeune
	EARLSCHOFFEL BERNARD	68220	HAGENTHAL LE BAS	N	VL	18 554,00	179 231,63	160 677,63	70 000,00	70 000,00	40,00%	28 000,00	2 100,00	0,00	70 000,00	24,67%	17 269,00	8 634,50	8 634,50	4 315,50	4 315,50	0,00	18 554,00	26,67%	4 948,35	2 474,18	2 474,17	1 236,63	1 236,62	2 100,00	11 108,68	5 552,13	0,00	16 660,79	35 421,60	Extension de l'étable en couvrant la fosse et en y installant la salle de traite et en créant des places supplémentaires pour les vaches. Couverture dans le même temps de l'aire exercice et de fange.	Favorable
	EARL MONGOUTTE ABEL Claude	68160	SAINTE MARIE AUX MINES	M	VL	16 634,00	119 042,50	94 503,70	80 000,00	80 000,00	50,00%	40 000,00	0,00	0,00	80 000,00	33,33%	26 664,00	13 332,00	13 332,00	6 666,00	6 666,00	0,00	16 634,00	33,33%	5 544,11	2 772,06	2 772,05	1 386,45	1 386,44	0,00	16 104,06	8 054,45	0,00	24 158,49	48 317,00	construction d'un bâtiment pour les gemmes et de stockage du fourrage	Favorable
	SCEA ELEVAGE DE L'EST	68990	REGUSHEIM	N	autre	48 379,00	326 647,75	209 617,10	70 000,00	70 000,00	40,00%	28 000,00	0,00	0,00	70 000,00	26,67%	18 669,00	9 334,50	9 334,50	4 665,50	4 665,50	0,00	48 379,00	26,67%	12 902,68	6 451,34	6 451,34	3 224,46	3 224,46	0,00	15 785,84	7 889,96	0,00	23 675,80	47 351,60	Sous réserve des conclusions de l'instruction	Favorable
	GAEC NEFF	68520	BURNHAUPT LE BAS	N	VL et LB	25 761,00	175 798,88	150 037,88	75 000,00	75 000,00	45,00%	33 750,00	2 250,00	0,00	75 000,00	28,00%	21 000,00	10 500,00	10 500,00	5 250,00	5 250,00	0,00	25 761,00	30,00%	7 728,30	3 864,15	3 864,15	1 932,07	1 932,07	2 250,00	14 364,15	7 182,08	0,00	21 546,22	45 342,45	Construction bâtiment engraissement taillons S/R PCE agréé et octroi aides à l'installation	Favorable S/R agrément dossier installation du jeune

9 460,10 0,00

169 940,61 82 970,31 82 970,30 41 482,65 41 482,64 9 419,60

35 205,57 35 205,53 17 599,82 17 599,76 9 460,10 118 175,88 59 682,47 9 419,60 177 258,23 373 396,28

Enveloppe totale PMBE 09	
Total MAP	Map Feader
992 214,00	82 000,00
287 267,10	66 320,99
9 460,14	0,01
9 460,10	
0,04	

Taux d'engagement: 28,95%

Taux d'engagement: 66,58%

CG 68	CG Feader	CRA	CRA Feader	AERM
288 466,00	288 466,00	139 711,00	86 250,00	41 600,00
47 484,63	47 484,60	23 748,53	23 748,50	0,00
240 981,37	240 981,60	115 962,47	62 501,50	41 600,00
118 175,88	118 175,83	59 082,47	59 082,40	9 419,60
122 806,49	122 806,57	56 880,01	3 419,10	31 580,40

- ETAT
- FEADER
- CG68
- REGION
- AGENCE EAU